

Réponse du Comité au Conseil au sujet du postulat demandant l'élaboration d'un concept de circulation étendu pour le Quartier de Pérolles, à Fribourg
N°Post_Leg. 2008-2011_2009_001

Auteur: Christoph Allenspach, Conseiller d'agglomération de la Ville de Fribourg

Lors de sa séance du 8 octobre 2009, le Conseil d'agglomération a accepté la transmission pour étude du postulat de M. Allenspach, demandant l'élaboration d'un concept de circulation pour le quartier de Pérolles.

Réponse du Comité d'agglomération

En préambule, le Comité d'agglomération informe le Conseil qu'il a pris contact avec la Ville de Fribourg au sujet d'un postulat analogue transmis par le Conseil général au Conseil communal, le 26 mai 2009.

Le Comité tient à faire part au Conseil des remarques ci-après.

1. Extension du RER fribourgeois de la Gare de Fribourg vers le Plateau de Pérolles via la voie industrielle

Le Comité tient à informer le Conseil que l'extension du RER fribourgeois de la Gare de Fribourg vers le plateau de Pérolles est de la compétence du Canton et ce, comme indiqué dans le module d'action T.2.2 Réseau ferroviaire du Plan directeur de l'Agglomération (PDA).

Le Comité rappelle qu'une étude d'opportunité d'un système de transport automatique de la gare de Fribourg vers le plateau de Pérolles, voire avec extension vers Marly, a été réalisée entre 2006 et 2008 par le bureau Transitec pour le compte du Service cantonal des transports et de l'énergie. Le bureau Transitec avait alors relevé que le potentiel d'utilisation tant vers le plateau de Pérolles que vers Marly ne motivait pas la mise en place d'un tel système de transport. Il convenait, selon lui, davantage de contribuer à l'amélioration de l'offre du réseau des bus urbains et d'envisager une éventuelle reconversion de la voie industrielle en site propre pour les modes doux.

2. Décharge des axes du Boulevard de Pérolles et de la route des Arsenaux / rue Wilhem-Kaiser

Le Comité relève qu'il est indispensable de penser aux effets qu'un report de trafic induirait en cas de réorganisation des circulations sur le Boulevard de Pérolles. Au-delà des questions à incidence locale, auxquelles la Ville de Fribourg est la mieux à même de répondre, le Comité estime que ces questions de réorganisation doivent être également coordonnées à l'échelle de la région. Ainsi, cette problématique est posée dans le PDA en vigueur, sous le point T 3.5 des modules d'action. Par ailleurs, le Comité informe le Conseil que ces réflexions sur le compartimentage à l'échelle de l'Agglomération seront approfondies dans le cadre des mandats d'étude parallèles, plus précisément lors de l'intégration de ces travaux dans le nouveau plan directeur de l'agglomération.

3. Lignes de bus n°5 et n°7

Chaque année, l'Agglomération soumet aux TPF les modifications (lignes, cadences, nouvelles dessertes) qu'elle entend apporter au réseau urbain. Sur cette base, les TPF indiquent si ces modifications sont envisageables techniquement. L'Agglomération négocie ensuite l'offre du trafic d'agglomération. C'est dans ce contexte que la modification des tracés des lignes 7 et 5 doit être étudiée. Sachant que la route des Arsenaux se situe à moins de 300 mètres du Boulevard de Pérolles, la desserte est considérée comme bonne. Par ailleurs, il faut prendre en compte les contraintes techniques liées au passage du bus au carrefour de la route de la Fonderie - route des Arsenaux. Le Comité tient à informer le Conseil qu'il envisage prochainement d'élaborer un concept de transports publics à l'échelle de l'Agglomération et que ces aspects seront examinés dans ce cadre.

4. Concept de pistes cyclables

Lors de l'adoption du Plan directeur de l'agglomération, le Conseil d'agglomération et le Comité d'agglomération avaient reconnu que la problématique de la mobilité douce (piétons et cyclistes) n'avait été abordée que de façon superficielle dans le projet d'agglomération de 1ère génération. Dans ces circonstances, le Comité d'agglomération a pris la décision à l'automne 2009 de mandater le Büro für Mobilität AG de Berne pour doter l'Agglomération d'un concept de mobilité douce sur l'ensemble de son territoire. Le Comité invite dès lors les membres du Conseil à consulter ce concept qui est disponible sur le site internet de l'Agglomération depuis septembre 2010.

Le Comité informe également le Conseil qu'il entend développer le réseau de vélos libre service, mis en place au printemps 2010, à plusieurs communes membres de l'Agglomération.

5. Protection contre le bruit

Le Comité rappelle au Conseil que l'article 50 des Statuts de l'Agglomération pose que l'Agglomération coordonne l'établissement des cadastres du bruit élaboré par les communes membres ainsi que la mise en œuvre des mesures à prendre. La thématique de la protection du bruit est également inscrite dans les modules d'action UP 5.2 Valorisation de l'espace routier et T 3. Transport individuel motorisé et sera de nouveau développée dans le cadre de la révision du plan directeur de l'Agglomération.

En conclusion le Comité estime que :

- **L'extension du réseau RER de la Gare de Fribourg vers Pérolles voire Marly, la réorganisation des circulations dans le quartier de Pérolles ainsi que les mesures de protection contre le bruit y relatives relèvent en premier lieu des compétences cantonale et/ou communales.**
- **Le Comité a pour objectif principal d'améliorer les prestations de transport public. Dans cette perspective, il envisage de doter l'Agglomération d'un concept de transports publics à l'échelle de la région.**

Le postulat n°01 est ainsi liquidé.